



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6345^e séance

Lundi 28 juin 2010, à 15 h 35

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Heller	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M ^{me} Čolaković
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Du Xiacong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Anderson
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Bonne
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Kimura
	Liban	M. Assaf
	Nigéria	M. Lolo
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Quarrey
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2010/295)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-42535 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2010/295)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la République centrafricaine une lettre, dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Poukré-Kono (République centrafricaine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire M^{me} Sahle-Work Zewde, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M^{me} Zewde à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Jan Grauls, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Belgique.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Grauls à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/295, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M^{me} Sahle-Work Zewde et de l'Ambassadeur Jan Grauls. Je donne maintenant la parole à M^{me} Zewde.

M^{me} Zewde (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le vingt-deuxième rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2010/295), qui est mon premier rapport depuis la création du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), en janvier de cette année. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les membres du Conseil de leur appui sans faille au processus de paix en République centrafricaine.

Dans mon dernier exposé devant le Conseil, le 15 décembre 2009, j'avais souligné que pour instaurer la paix et la stabilité en République centrafricaine, les parties au processus de paix devaient faire montre d'engagement et de volonté politique. J'avais également suggéré que le soutien et l'assistance concertés de la communauté internationale étaient nécessaires pour appuyer le processus de paix et empêcher le retour de la violence, et demandé l'appui des membres du Conseil pour mener à bien le processus d'intégration. Je voudrais mettre les membres du Conseil au fait des événements survenus et des progrès accomplis au cours des six derniers mois.

Le processus en République centrafricaine est parvenu à une étape cruciale au cours de laquelle le bon déroulement des élections et l'achèvement des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) fixeront le sort du processus de consolidation de la paix. Ces deux événements majeurs, qui font l'objet des recommandations clefs du dialogue politique sans exclusive, sont considérés

comme essentiels à une stabilisation durable en République centrafricaine.

Le 29 avril, le Président François Bozizé a convoqué une réunion des parties prenantes nationales et des partenaires internationaux afin de trouver une solution aux tensions qui entourent l'organisation des élections. La réunion a débouché sur un report du suffrage. Par la suite, l'Assemblée nationale a amendé la Constitution pour permettre au Président et aux membres de l'actuelle Assemblée de rester en fonctions après l'expiration respective de leurs mandats, les 10 et 3 juin. Malgré les incertitudes concernant la tournure qu'allaient prendre les événements à l'expiration du mandat présidentiel de cinq ans, la date du 11 juin a été franchie sans heurt et sans incident.

À l'issue de consultations avec les acteurs politiques nationaux, y compris les dirigeants des partis politiques et des mouvements politico-militaires, et avec l'appui technique d'experts nationaux et internationaux, la Commission électorale indépendante a communiqué aux principaux partenaires internationaux un calendrier électoral prévisionnel au cours d'une réunion du Comité directeur de soutien du processus électoral, tenue le 14 juin. Les dates fixées pour le premier et le second tours des élections sont respectivement le 24 octobre et le 19 décembre. Le projet a également opté pour un recensement électoral général plutôt qu'une révision des listes électorales de 2005.

La réussite des élections présidentielles et parlementaires dépend de la capacité de la Commission électorale de s'acquitter de ses tâches dans les délais fixés par le calendrier électoral et dans la limite des fonds disponibles. Au cours de la réunion du 14 juin, la Commission électorale indépendante a également fait savoir que les prévisions budgétaires pour l'exercice électoral avaient été revues à la hausse et qu'elles s'élevaient à présent à 19 315 000 dollars pour l'organisation du suffrage et à environ 1 540 000 dollars pour l'informatisation des listes électorales, le budget pour l'ensemble du processus s'élevant à 20 855 000 dollars.

Compte tenu des contributions promises par l'Union européenne et l'Union africaine, et du montant de 1,5 million de dollars versé par le Fonds pour la consolidation de la paix, le budget révisé reflète un déficit de financement d'environ 7,5 millions de dollars. La Commission électorale indépendante a demandé le versement d'urgence de 3,5 millions de

dollars pour pouvoir mener les opérations de recensement électoral du 14 au 28 juillet, ce qui est essentiel à la mise en œuvre du calendrier électoral prévisionnel.

La communauté internationale a réagi rapidement à la demande d'assistance au processus électoral formulée par le Gouvernement centrafricain. Dans ce contexte, une mission d'évaluation des besoins électoraux a été organisée en octobre par le Département des affaires politiques. Consciente qu'il est essentiel que les autorités nationales prennent en main et dirigent le processus électoral, l'ONU, en collaboration avec tous les partenaires internationaux, assure le suivi des recommandations de la mission d'évaluation des besoins et continuera de fournir des conseils et un appui techniques.

Dix-huit mois après la création du Comité directeur du processus de DDR, les opérations de démobilisation et de désarmement continuent de faire face à de très nombreux problèmes. Néanmoins, il convient de mentionner l'achèvement réussi de la deuxième phase de la campagne de sensibilisation et d'information sur le processus de DDR dans le nord du pays, notamment la création de comités locaux de DDR et le déploiement d'observateurs militaires par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale dans plusieurs zones du nord-ouest et du centre du pays. Il convient également de noter qu'à la réunion du 24 juin le Comité directeur du processus de DDR a adopté le mandat de la campagne de lancement du processus de vérification des listes d'ex-combattants dans le nord-ouest et le nord-est du pays, ainsi que la feuille de route des activités de DDR pour la période allant de juin à septembre.

Cependant, il reste beaucoup à faire pour accélérer le processus. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des quelque 8 000 ex-combattants sont une condition essentielle à la réussite des processus de paix et de réconciliation nationale et à la création des conditions de sécurité propices au développement socioéconomique à long terme de la République centrafricaine.

Dans l'intervalle, la situation en matière de sécurité s'est aggravée du fait des attaques répétées de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) contre la population civile dans les provinces du sud-est du pays. Les activités de la LRA ont provoqué d'importants déplacements de population dans les préfectures du Haut-Mbomou et de Mbomou. Nous travaillons en

étroite coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la Mission des Nations Unies au Soudan et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour surveiller ces activités. Il est toutefois nécessaire de mieux coordonner la démarche régionale pour atténuer cette grave menace à la paix et à la sécurité régionales. À cet égard, je me félicite de la loi sur la question de la LRA promulguée par le Congrès des États-Unis ainsi que de la réunion intermissions organisée récemment à Entebbe (Ouganda). Ces initiatives constituent des contributions importantes aux efforts visant à élaborer une stratégie régionale pour lutter contre la menace de la LRA.

L'insécurité qui règne continue de contribuer à la détérioration de la situation des droits de l'homme, les groupes vulnérables, tels les réfugiés ou les personnes déplacées, étant victimes d'abus et les femmes et les enfants des cibles privilégiées et les victimes de violations massives des droits de l'homme telles que le viol et d'autres formes de violence sexuelle et sexiste. La situation des droits de l'homme se caractérise également par de nombreuses allégations de violations, en particulier des cas de détention provisoire prolongée de personnes retenues avec ou sans inculpation, d'arrestation et de détention illégales ainsi que de mauvais traitements des détenus.

Bien que le processus politique centrafricain soit en toute logique axé principalement sur les élections et le programme de DDR, il importe de ne pas négliger la nécessité de mettre pleinement en œuvre les autres recommandations du processus politique sans exclusive. Le Comité de suivi du dialogue a récemment effectué une campagne de trois semaines dans de nombreux endroits du pays pour sensibiliser les populations locales et évaluer les progrès dans la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue. À l'issue de cette mission, le Comité a publié un rapport qui non seulement met en évidence les lacunes dans la mise en œuvre du processus de DDR et du processus électoral, mais peint aussi un sombre tableau de l'état de mise en œuvre des autres recommandations issues du dialogue. À cet égard, le Comité a déploré le manque de volonté politique qu'il percevait chez les différents acteurs concernés.

Malgré les difficultés liées à la situation politique et sécuritaire actuelle, nous avons poursuivi l'exécution des 12 projets prioritaires financés au titre de l'allocation de 10 millions de dollars du Fonds pour

la consolidation de la paix et nous avons élaboré des projets pour la mise en œuvre de la deuxième tranche. La Commission de consolidation de la paix continue également de travailler avec tous les acteurs nationaux, y compris le Gouvernement et la société civile, à la mise en œuvre du cadre stratégique pour la consolidation de la paix. À cet égard, le Président de la formation République centrafricaine et Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Jan Grauls, s'est rendu à Bangui du 9 au 12 juin pour s'entretenir avec les autorités nationales, la société civile et les partenaires internationaux de l'action de la Commission de consolidation de la paix dans le pays. Je saisis cette occasion pour saluer les efforts inlassables de M. Grauls et le travail accompli par la formation République centrafricaine sous sa présidence.

S'agissant de la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de l'ONU en République centrafricaine, conformément aux décisions pertinentes du Conseil de sécurité, le BINUCA et l'équipe de pays ont organisé un séminaire de réflexion conjoint le 6 mai pour définir une vision commune de l'ONU et un calendrier de préparation d'un cadre stratégique intégré devant guider les activités de consolidation de la paix menées par l'ONU en République centrafricaine. Cette stratégie sera mise au point d'ici à septembre et sa mise en œuvre sera suivie par le Groupe de planification et de coordination stratégiques qui, sous ma direction, réunit les chefs de toutes les entités de l'ONU présentes dans le pays. Ce groupe s'assurera également que les activités du système des Nations Unies sont pleinement conformes aux objectifs nationaux et contribuent à leur réalisation, comme cela est exposé dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté ainsi que dans d'autres documents tels que le cadre stratégique pour la consolidation de la paix adopté avec la Commission de consolidation de la paix.

La situation politique et socioéconomique et en matière de sécurité en République centrafricaine demeure généralement précaire et pleine d'obstacles et de dangers. Les préparatifs de la tenue des élections et de la mise en œuvre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration ont connu des fortunes diverses. La communauté internationale doit continuer d'apporter un solide appui politique et financier à la République centrafricaine afin de régler les graves problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de toutes les recommandations du dialogue politique sans exclusive. Il faut surtout fournir au Gouvernement

centrafricain les fonds nécessaires pour lui permettre de mener à bien le processus électoral et le processus de DDR.

Je suis extrêmement préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire et accueillerai favorablement des efforts internationaux axés sur la fourniture d'une aide humanitaire accrue aux réfugiés, aux personnes déplacées et à d'autres groupes vulnérables.

Le Président (*parle en espagnol*): Je remercie M^{me} Zewde pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Grauls, Représentant permanent de la Belgique et Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

M. Grauls : J'aimerais vous remercier, Monsieur le Président, de me permettre de m'adresser au Conseil de sécurité en ma qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

Je me suis rendu en mission à Bangui du 9 au 12 juin 2010. Durant cette mission, j'ai rencontré des membres du Gouvernement, de la Commission électorale indépendante, du Comité de suivi du dialogue politique inclusif, de la communauté internationale, ainsi que les hauts responsables et l'équipe de pays des Nations Unies, des représentants d'organisations de femmes et des partenaires humanitaires. À travers mon intervention de cet après-midi, je souhaiterais mettre en exergue quelques-unes des questions liées à la mise en œuvre du cadre stratégique de consolidation de la paix en République centrafricaine abordées durant ma visite.

Mais avant tout, qu'il me soit permis d'exprimer la profonde estime de la Commission de consolidation de la paix pour la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sahle-Work Zewde, pour l'action qu'elle a accomplie à Bangui dans des circonstances parfois difficiles; une action qui nous aide énormément à progresser vers la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés en tant que Commission de consolidation de la paix.

Je souhaiterais tout d'abord dire quelques mots sur le processus électoral. Comme l'a souligné la Représentante spéciale du Secrétaire général, le dernier report de la date du scrutin présidentiel et parlementaire est le résultat d'un accord consensuel entre les acteurs nationaux impliqués dans le processus

électoral; acteurs qui, d'ailleurs, sont tous représentés dans la Commission électorale indépendante. La communauté internationale a apporté son soutien à cette décision de report, étant donné qu'elle donne le temps requis à la préparation sérieuse d'élections crédibles.

Lors de ma rencontre avec le Premier Ministre et avec le Président de la Commission électorale indépendante, j'ai souligné que la tenue des élections, y compris l'établissement des dates du scrutin, relève de la souveraineté nationale de ce pays, et que la communauté internationale peut jouer un rôle d'assistance en apportant une aide technique et financière.

Lors de ma mission, le Président de la Commission électorale indépendante m'a informé du nouveau calendrier électoral proposé. Celui-ci prévoit un premier tour le 24 octobre prochain et un second tour le 19 décembre. Pour encourager la communauté internationale à soutenir davantage le processus électoral, il est important que ces dates soient validées d'urgence au travers d'un décret présidentiel pour marquer l'acceptation de ce nouveau calendrier par le Gouvernement. Ceci faciliterait les efforts de mobilisation de ressources que j'ai déjà entamés, et qui ont pour objectif de combler le manque à gagner de 7,5 millions de dollars dans le budget électoral total estimé à 21 millions de dollars. S'il faut reconnaître les efforts financiers réalisés jusqu'à ce jour par le Gouvernement centrafricain, il faut éviter que la signature d'un décret présidentiel sanctionnant le calendrier soit rendue dépendante du financement des élections par la communauté internationale.

Un autre sujet important dont j'ai discuté pendant ma visite est le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). L'écart nécessaire entre le démarrage des activités de DDR, d'une part, et, d'autre part, la tenue des élections pourrait devenir problématique étant donné que certains leaders rebelles maintiennent l'espoir de participer à un gouvernement de transition dans un contexte où les élections ont été reportées au-delà du calendrier constitutionnel. Non seulement ces calculs expliquent le démarrage continuellement reporté du DDR. Il y a aussi le manque de progrès dans les efforts du Gouvernement de mener avec succès des pourparlers avec les groupes rebelles restants n'ayant pas adhéré au processus de paix. Il serait souhaitable que le Conseil de sécurité pousse davantage toutes les

parties prenantes, notamment les groupes armés récalcitrants, à s'engager dans le processus de DDR.

Le début imminent de la saison des pluies mènera probablement à de nouveaux retards dans les activités de DDR dans une grande partie du pays. C'est la raison pour laquelle, lors de mes contacts, j'ai plaidé pour que le DDR démarre déjà dans les zones où la sécurité et les conditions climatiques le permettent, notamment les régions contrôlées par l'Armée pour la restauration de la République et la démocratie (APRD) dans le nord-ouest du pays. Cette suggestion a été accueillie positivement par le Gouvernement comme par les Nations Unies, et devra être discutée au sein du Comité de pilotage du DDR. J'ai également discuté de la possibilité de réinsérer un certain nombre d'ex-combattants dans les forces de sécurité nationales, notamment parmi les fonctions secondaires telles que les gardes forestiers ou la gendarmerie, mais aussi au sein de l'armée même. Le Ministre délégué chargé de la défense ne s'est pas montré opposé à ce concept, mais a indiqué qu'il faudrait qu'il soit exécuté en fonction de critères de sélection et de quotas appropriés.

Des questions demeurent également concernant la composante « réintégration » du processus de DDR – concernant donc le « R » du DDR. Le financement apporté par la communauté internationale via le Fonds fiduciaire du Programme des Nations Unies pour le développement couvre les frais de désarmement et de démobilisation. L'Union européenne et la Banque mondiale développent actuellement, de manière conjointe, une stratégie pour la réintégration. J'ai proposé aux autres partenaires nationaux et internationaux d'intégrer dans cette stratégie leurs engagements respectifs visant à revigorer les communautés hôtes et celles touchées par les conflits. Ce document dépasse manifestement la question de la réintégration des seuls ex-combattants et touche également aux efforts plus généraux de réintégration. Il pourrait également servir de base au Gouvernement pour présenter ses propres activités, planifiées et en cours, y compris celles financées via les fonds de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Durant ma mission, j'ai également discuté des autres priorités du cadre stratégique. J'ai réitéré que la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix est prête à organiser un événement après la tenue réussie des élections et la conclusion du processus national de DDR, afin de

mobiliser des ressources pour d'autres priorités de consolidation de la paix dans le pays, notamment la réforme du secteur de la sécurité. À court terme, j'ai demandé au Gouvernement d'identifier les priorités les plus urgentes dans ce domaine et j'ai indiqué ma disposition à approcher certains bailleurs de fonds concernant une série limitée d'interventions spécifiques. Il a été convenu que l'expert de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité à Bangui travaillerait avec le Secrétariat technique de la réforme du secteur de la sécurité pour reformuler et ajuster les projets de réforme du secteur de la sécurité en vue de permettre la recherche de financements auprès des partenaires internationaux pour leur mise en œuvre.

Il a par ailleurs été convenu avec le Ministre de la justice qu'un document de cartographie d'activités serait établi en matière d'état de droit et de justice, de façon similaire à celui concernant les activités courantes et prévues dans le domaine du développement des communautés touchées par les conflits. L'objectif de ce document de cartographie est d'assurer la coordination et la cohérence d'actions en matière de justice et d'état de droit. Il permettrait également d'identifier les lacunes et de permettre à de nouveaux acteurs de s'intégrer dans ce champ d'activités de manière à éviter toute duplication et chevauchement.

J'ai également rencontré des représentantes d'organisations de femmes et insisté sur l'importance de la perspective genre à travers tous mes contacts. J'ai plaidé pour que les femmes soient davantage représentées dans les institutions de l'État et pour que les représentantes des organisations de femmes soient autorisées à participer en tant qu'observatrices aux délibérations de la Commission électorale indépendante et celles du Comité de suivi du dialogue politique inclusif.

Je voudrais faire une dernière remarque sur le départ prévu de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) en fin d'année. Je suis heureux que la résolution 1923 (2010) demande au Secrétaire général de fournir une évaluation des options internationales et régionales pour la République centrafricaine dans son rapport de juillet, car la présence de la MINURCAT a stabilisé la partie nord-est du pays. Un départ pur et simple de cette région encline à des agitations internes et des retombées régionales, ne représente pas par conséquent une option à cause du risque réel de rechute dans le

conflit. Si l'option régionale est retenue, un renforcement numérique et logistique important de la Mission de consolidation de la paix en République centrafricaine sera nécessaire. Cela ne peut être rendu possible qu'à l'aide d'une combinaison de mesures de soutien internationales. Si la République centrafricaine a la vocation de devenir un exemple réussi en matière de transition du maintien à la consolidation de la paix, à court terme cependant, l'importance du maintien de la paix ne doit et ne peut pas être oubliée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Grauls pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Poukré-Kono (République centrafricaine) : Je souhaite très sincèrement remercier S. E. M^{me} Sahle-Work Zewde, Représentante spéciale du Secrétaire général, pour son exposé clair, succinct et analytique. Je ne doute pas du travail remarquable qu'elle accomplit dans un contexte extrêmement contradictoire, dans un pays sortant d'une période de conflit. En effet, le rapport du Secrétaire général (S/2010/295) qu'elle vient de nous présenter illustre parfaitement l'ambiance dans laquelle se trouve la République centrafricaine au lendemain des élections présidentielles et législatives.

À l'issue du dialogue politique inclusif, plusieurs recommandations ont été adoptées, dont deux qui sont considérées comme prioritaires. Il s'agit du programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) d'une part, et du processus électoral d'autre part. Il est vrai que la mise en œuvre de l'ensemble de ces recommandations n'a pas eu les effets escomptés même s'il y a eu quelques avancées. Par contre, les deux priorités citées ci-dessus ont retenu l'attention des acteurs nationaux et des partenaires internationaux. Nous sommes tous d'accord pour dire que la restauration de la sécurité sur l'ensemble du territoire est nécessaire pour mener à bien des élections justes, crédibles et transparentes, d'où l'importance de faire appliquer le désarmement et la démobilisation.

Cependant, dans un pays en proie à ses propres rébellions internes, auxquelles s'ajoutent des groupes de rebelles étrangers et de bandits étrangers, la tâche n'est pas aisée, malgré la contribution de partenaires internationaux pour mener à bien le programme de DDR, qui progresse, mais lentement. Néanmoins, le Gouvernement centrafricain est d'accord pour dire que le programme de DDR a pris du retard et qu'il est

temps de le faire avancer. Il y aurait aussi un besoin de logistique pour couvrir certaines zones éloignées.

Le processus électoral a connu également beaucoup de contradictions qui ont perturbé la vie politique. Toutefois, l'atmosphère semble s'assainir, pour donner lieu à l'organisation d'élections justes et parfaites. L'implication d'experts nationaux et internationaux, pour aider la Commission électorale indépendante à élaborer le chronogramme des élections reste louable. D'ailleurs, le cadre de concertation et de dialogue du 22 juin pourrait changer si le projet du chronogramme en cours, à l'initiative de la Commission électorale indépendante, prouve à suffisance qu'on est décidé à aller de l'avant, pour atteindre l'objectif des échéances électorales annoncées des 14 octobre et 19 décembre 2010. Dans ses estimations, la Commission électorale indépendante aura besoin de la somme de 21,6 millions de dollars pour parachever le processus électoral. À l'heure actuelle, il y a un manque à gagner de plus de 7 millions de dollars.

Je voudrais, au nom du Gouvernement centrafricain, exprimer tous mes remerciements aux partenaires bilatéraux et internationaux qui ont contribué pour accompagner la République centrafricaine dans sa quête de stabilisation et de développement durable. Cependant, mon gouvernement ne comprend pas que l'intention de financer une partie de ce manque à gagner soit conditionnée par la signature d'un décret présidentiel convoquant le corps électoral. Nous solliciterions plus de souplesse dans cette assistance, car la République centrafricaine est à la croisée des chemins.

La République centrafricaine est ravie de constater que le nouveau Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) est en train de prendre forme et de jouer pleinement son rôle de coordination sous la supervision de la Représentante spéciale du Secrétaire général. Il est important de souligner que le cadre stratégique intégré en cours de préparation permettra à l'ensemble des représentants du système des Nations Unies en République centrafricaine d'accorder leurs violons et de parler d'une seule voix. Cette synergie d'actions éviterait les doublons et les contradictions et permettrait au pays récipiendaire d'avoir un seul interlocuteur. Nous apprécions vivement ce partenariat.

Un autre partenariat que je ne voudrais pas passer sous silence est la Commission de consolidation de la

paix. En effet, la Commission couvre un éventail d'activités et joue pleinement son rôle de coordination avec les agences et fonds du système des Nations Unies qui accompagnent la République centrafricaine dans ses efforts de consolidation de la paix et de développement durable.

C'est ici le lieu de remercier sincèrement l'Ambassadeur Jan Grauls, Président de la formation République centrafricaine, qui reste dévoué à la cause centrafricaine. C'est avec une détermination déconcertante qu'il défend le dossier centrafricain devant ses différents interlocuteurs. Les initiatives qu'il a prises récemment en ce qui concerne l'enrôlement des ex-combattants, ou encore le commencement du désarmement dans certaines zones en sécurité et, enfin, sa dernière lettre d'appel aux contributions, nous réjouissent.

Enfin, je remercie le Secrétaire général d'avoir accepté d'allouer la deuxième tranche du Fonds pour la consolidation de la paix pour permettre d'accomplir

certaines programmes du plan Priorités révisé. Notre gratitude s'adresse également au Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui a avalisé les travaux du Comité directeur.

Je ne voudrais pas terminer sans vous exprimer Monsieur le Président, l'encouragement de mon gouvernement, dans votre rôle de Président du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. En effet, ce sujet nous tient à cœur. C'est ainsi qu'avec l'appui de l'UNICEF et d'autres partenaires internationaux, le Gouvernement de la République centrafricaine s'attelle à finaliser son adhésion aux deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 10.